

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON-MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 3 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Gil PILONORD

Date de convocation du Conseil communautaire : 26 juin 2008

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT.
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Thierry HEULLE, Dominique FEYDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC: Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, Nadine DUPUY, Martine VALLIER
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Isabelle LAFEUILLADE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Rabia MURÉ, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Michel ROUHET, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Karine PALLIN

Absent, excusé : Jean SORGE

Concerne : 08-41 – TABLEAU DES EFFECTIFS - Modification

1) Certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade au sein de l'effectif de la Communauté de Communes. La Commission Administrative Paritaire ayant donné un avis favorable, il vous est proposé :

Filière Animation : d'ouvrir un poste d'Éducateur APS hors classe et de fermer le poste d'Éducateur APS 1ère classe ;

Filière Sécurité : d'ouvrir un poste de Brigadier-Chef Principal de Police et de fermer un poste de Brigadier ;

dans le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} septembre 2008.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité

► décide :

Filière Animation : d'ouvrir un poste d'Éducateur APS hors classe et de fermer le poste d'Éducateur APS 1ère classe ;

Filière Sécurité : d'ouvrir un poste de Brigadier-Chef Principal de Police et de fermer un poste de Brigadier ;

dans le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} septembre 2008.

2) Suite à la réussite au concours, ouvert en 2008, d' « Éducatrice de Jeunes Enfants » d'un de nos agents, il vous est proposé d'ouvrir un poste d'agent titulaire « Éducatrice de Jeunes Enfants » et de fermer un poste d'agent non titulaire, de même grade, dans la filière médico-sociale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► décide d'ouvrir un poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants au tableau des effectifs des agents titulaires, à compter du 1^{er} septembre 2008 et de fermer le poste correspondant d'agent contractuel.

3) Filière Sécurité : Lors de la création de la Police Communautaire, la Commune de Margaux - qui n'avait plus le personnel correspondant - et la Commune de Cantenac ont demandé à bénéficier du service mis en place. Afin de répondre à cette demande et comme cela avait été convenu, lors de l'intégration des agents, au sein des services communautaires, un poste supplémentaire a été créé.

Depuis 2006, la Commune de Soussans, puis celle de Lamarque, ont demandé à bénéficier de ce service. La Commune de Labarde envisage, elle aussi, à compter du 1^{er} septembre prochain, de rejoindre les neuf autres communes.

Afin de pouvoir répondre aux missions de police, sur ce territoire élargi, il vous est proposé de créer un poste de gardien de police à compter du 1^{er} septembre 2008.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité

► décide de créer un poste de gardien de police à compter du 1^{er} septembre 2008.

Le Tableau des effectifs modifiés est joint à la présente délibération.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 7 juillet 2008

